

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 176** Subvention à l'eurl Scène et Public 60300 Senlis.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article1-2;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'eurl Scène et Public, 36 rue Bellon, 60300 Senlis ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'eurl Scène et Public, située 36 rue Bellon, 60300 Senlis, pour le soutien de la diffusion du spectacle Tout est bien qui finit bien, présenté au Théâtre 14 (14e), du 15 mars au 30 avril 2011 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.